Transports Canada Transport Canada

Numéro de Transports Canada	
Numéro du requérant	

FORMULAIRE D'ÉVALUATION AÉRONAUTIQUE pour l'avis et l'évaluation d'obstacles

Propriétaire (nom de la compagnie)

Ville	Province/Territoire	Code postal (A1A 1A1)

Numéro de téléphone (999-999-9999)	Courriel

Requérant (nom de la compagnie)

Ville	Province/État	Code postal (A1A 1A1)

Numéro de téléphone (999-999-9999)	Courriel

Coordonnées géographiques ☐ NAD83 ☐ NAD27 ☐ WGS84

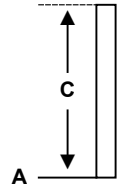
En cas de structures étandues, indiquez les coordonnées géographiques séparément (p.ex. des éoliennes, des lignes de transmission, des angles de bâtiment).

Latitude N deg _____ min _____ sec _____

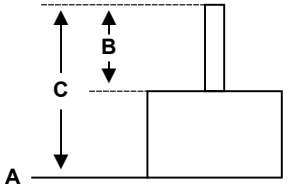
Longitude O deg _____ min _____ sec _____

HAUTEURS	Pieds	Mètres
A Hauteur du sol (AMSL)		
B Hauteur d'un ajout à une structure existante		
C Hauteur totale de la structure y compris **B** (AGL)		
Hauteur hors tout (**A** plus **C**) (AMSL)		

Structures seule



Structures avec un ajout



La proposition est-elle conforme aux *Règlements de zonage aéroportuaire* (RZA)? ◯ Oui ◯ Non

Lorsqu'un objet est situé sur un terrain visé par un AZR, un arpentage légal est requis avec la soumission du formulaire.

Aérodrome le plus proche	Avez-vous contacté l'aérodrome? ◯ Oui ◯ Non

Description du projet (ou description ci-jointe)

Avis de	Durée
◯ Nouvelle construction ◯ Modification à une structure existante	◯ Permanente ◯ Temporaire

Date de construction proposée : Du (yyyy-mm-dd) : _____ au (yyyy-mm-dd) : _____

Nom de la personne qui dépose l'avis	Téléphone (999-999-9999)	Date (aaaa-mm-jj)

ÉVALUATION DE TRANSPORTS CANADA (à l'usage de Transports Canada)

Le marquage et balisage sont obligatoires (selon la norme 621)

☐ Protection de nuit ☐ Protection de jour ☐ Balisage temporaire ☐ Aucune protection nécessaire

Le fait de remplir ce formulaire ne constitue pas une autorisation de construction ni ne remplace d'autres approbations ou permis.

Nom de l'inspecteur de l'aviation civile de Transports Canada	Date (aaaa-mm-jj)

Remarque 1 : Cette évaluation prend fin 18 mois après la date de l'évaluation à moin que l'agent de délivrance décide de la prolonger, la réviser ou la terminer.
Remarque 2 : En cas de changement, il faut présenter une nouvelle demande.

Canada

INSTRUCTIONS POUR REMPLIR LE FORMULAIRE

Soumission : le formulaire d'évaluation aéronautique (FEA) doit être rempli à la demande de Transports Canada et avant toute construction ou modification d'une structure (y compris les installations d'une hauteur de plus de 12 m), si celle-ci est :

a) d'une hauteur supérieure à 90 m AGL sur le site;

b) d'une hauteur suffisante pour faire saillie dans une surface d'identification d'obstacles (OIS) ou une surface de limitation d'obstacles (OLS) d'un aéroport selon le TP 312 *Aérodromes - Normes et pratiques recommandées*;

c) pour les (aérodromes et aéroports), d'une hauteur supérieure à la surface imaginaire qui s'élève vers l'extérieur, en pente de 2 % à partir du point le plus proche de la piste la plus proche sur une distance horizontale de 4 500 m et qui excède ensuite une hauteur de 90 m à 6 km de distance;

d) pour les (hydroaérodromes), identique à c), à l'exception d'une pente de 4 %, et le point de départ de la surface imaginaire étant les coordonnées GPS publiées dans le *Supplément hydroaérodromes - Canada (CWAS)*;

e) (héliports), d'une hauteur supérieure à la surface imaginaire qui s'élève vers l'extérieur, en pente de 4 % à partir du point le plus proche de l'aire de décollage et d'atterrissage la plus proche sur une distance horizontale de 2 250 m et qui excède ensuite une hauteur de 90 m à 6 km de distance;

f) pour les caténaires et les croisements similaires (p. ex ponts),, d'une hauteur supérieure à 60 m AGL depuis la rivière ou le fond de la vallée traversée;

g) Pour les biens-fonds touchés par les règlements de zonage des aéroports (RZA), un arpentage légal prouvant leur conformité aux RZA est requis avec la demande.

La demande doit être accompagnée d'un arpentage légal attestant la conformité de la surface.

Les demandes remplies doivent être envoyées au bureau régional de Transports Canada concerné (une liste des bureaux régionaux de TC se trouve à l'annexe A de la norme 621).

NAV CANADA : une demande distincte doit être soumise à NAV CANADA. Consulter la rubrique Proposition d'utilisation de terrains du site Web de NAV CANADA à l'adresse suivante : http://www.navcanada.ca/FR/products-and-services/Pages/land-use-program.aspx

Nota – Dans l'éventualité où la construction n'a pas lieu, Transports Canada et le programme d'utilisation de terrains de NAV CANADA sont avisés.

Coordonnées géographiques : fournir les coordonnées GPS (en degrés, minutes et secondes) de la structure. Pour des objets de grande envergure (p. ex., parcs éoliens), fournir une liste distincte des coordonnées GPS pour chaque élément (p. ex., chaque éolienne). Pour les bâtiments, fournir les coordonnées de chaque coin ainsi que les coordonnées de la structure dominante située sur le toit.

Hauteurs : fournir l'altitude du terrain au-dessus du niveau moyen de la mer (AMSL), la hauteur totale de l'ensemble de la structure au-dessus du niveau du sol (AGL) ainsi que la hauteur totale combinée AMSL. Pour des obstacles de grande envergure composés de plusieurs objets, fournir une liste distincte des hauteurs correspondant aux coordonnées GPS.

Description du projet :

a) Indiquer le type de structure (p. ex., antenne, grue, bâtiment, ligne électrique, décharge, réservoir d'eau, parc d'éoliennes, ballon captif, cerf-volant, fils/câbles caténaires, etc.).

b) Dans le cas des caténaires (p. ex. des lignes électriques), inclure un schéma de la configuration des fils/câbles et des structures portantes. Indiquer l'emplacement du balisage ou de l'éclairage (le cas échéant) sur les fils/câbles.

c) Dans le cas de structures existantes, bien expliquer la raison de l'avis à Transports Canada (p. ex. corrections, demande pour une nouvelle évaluation, etc.).

d) Dans le cas d'un objet situé sur un territoire touché par le règlement de zonage aéroportuaire (RZA), fournir un document d'arpentage légal indiquant la conformité des surfaces visées par le RZA.

e) Dans le cas d'une proposition de parc d'éoliennes, inclure une feuille de calcul électronique avec l'identification des éoliennes [ID], leurs coordonnées géographiques [en minutes, degrés et secondes], l'altitude du terrain au-dessus du niveau de la mer et la hauteur totale de l'objet AGL. Répertorier les éoliennes dotées d'un éclairage.

f) Indiquer la forme de balisage/d'éclairage et de surveillance utilisée. Il incombe au propriétaire d'appliquer la forme de balisage/d'éclairage et de surveillance appropriée en vertu de la norme 621.

Aérodrome le plus proche : inscrire l'aérodrome le plus proche. Les aérodromes et les héliports certifiés/enregistrés sont dans le Supplément de vol Canada (CFS) et les hydroaérodromes certifiés/enregistrés sont dans le Supplément hydroaérodromes Canada (CWAS); les deux documents sont en vente directement auprès de NAV CANADA.

Le présent formulaire ne constitue pas un permis de construction. Le présent formulaire ne remplace pas les approbations, permis ou évaluations pouvant être exigés par NAV CANADA, Industrie Canada, d'autres ministères des gouvernements fédéral ou provinciaux, des autorités municipales responsables de l'utilisation du sol ou tout autre organisme pouvant exiger une approbation ou une évaluation.

Canada